**DECLARATION VERBALE DE MADAGASCAR**

**4ème CYCLE DE L’EXAMEN PERIODIQUE UNIVERSEL – MEXIQUE**

**Mercredi 24 janvier 2024,**

**14h30 à 18h**

Monsieur le Président,

Madagascar remercie la délégation du Mexique pour son rapport dans le cadre de ce 4ème cycle de son EPU et félicite son Gouvernement pour les réalisations effectuées, notamment :

* La ratification en 2021 de la Convention de 2011 sur le travail décent pour les travailleuses et travailleurs domestiques (no 189) de l’Organisation internationale du Travail (OIT)
* Celle de la Convention sur la violence et le harcèlement (no 190) en 2022
* Le dépôt de l’instrument de ratification du Protocole relatif à la Convention sur le travail forcé (no 29) en 2023

Madagascar se félicite également de la réforme de la loi générale sur la santé en 2023 garantissant l’accès gratuit aux services publics de santé, aux médicaments et d’autres fournitures connexes pour toute personne ne bénéficiant pas de la sécurité sociale.

Dans un esprit de dialogue constructif entre Etats, Madagascar voudrait adresser au Gouvernement mexicain les recommandations suivantes :

1. Ratifier le Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels,
2. Ratifier le Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l’enfant établissant une procédure de présentation de communications

Madagascar souhaite un EPU plein de succès au Mexique et l’encourage dans ses actions en matière de protection et promotion des droits de l’homme.

Je vous remercie.